



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

POM : Polynésie française

Question au Gouvernement n° 1710

Texte de la question

## POLYNÉSIE FRANÇAISE

**M. le président.** La parole est à M. Éric Raoult.

**M. Éric Raoult.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'outre-mer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicain.*)

Mes chers collègues, Jacques Brel et Paul Gauguin ont décrit Tahiti. M. Temaru et ses amis socialistes, eux, ne cessent de décrier la Polynésie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame la ministre, vous êtes une femme de bonne volonté, qui se bat contre beaucoup de duplicité et de mauvaise volonté. La semaine dernière, vous avez réussi à réunir autour de la même table les forces politiques polynésiennes que tout opposait depuis des mois sur l'avenir du territoire. Vous avez obtenu des avancées substantielles puisque des points d'accord ont été concrétisés dans un document commun signé le 27 novembre par M. Temaru et M. Flosse, ce qui constitue une véritable première.

Ce pré-accord n'a pas été respecté par le chef indépendantiste, qui a préféré son clan à son pays. Notre ami Gaston Flosse, lui, est un homme de parole et de responsabilité. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Plus vous le critiquez, plus j'ai envie de le défendre.

Nous avons tous noté que la suspension des discussions résulte de ce que M. Temaru n'a pas tenu son engagement écrit de libérer les locaux que ses amis occupent illégalement, comme l'a d'ailleurs jugé le Conseil d'État qui leur a ordonné de quitter les lieux.

Madame la ministre, la Polynésie n'est pas l'Ukraine ! C'est la France d'outre-mer dans la République. Elle est rétive à toute idéologie et veut seulement le progrès et le développement.

Tous les républicains, je dis bien tous, devraient prôner l'apaisement pour ne pas gâcher la paix civile et le calme de ce beau *fenua*, comme on dit là-bas.

**M. le président.** Quelle est votre question ?

**M. Éric Raoult.** Madame la ministre, pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur les perspectives d'évolution du dossier polynésien ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'outre-mer.

**Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer.** Il est vrai qu'il n'était pas facile de réunir autour de la même table M. Gaston Flosse et M. Temaru et d'obtenir, après six jours de discussions particulièrement intenses, qu'ils signent ensemble le même document.

Ce document témoigne d'avancées tout à fait importantes vers le règlement de la crise actuelle en Polynésie. Désormais, tout le monde est d'accord sur le principe d'élections générales.

**M. Christian Paul.** Enfin !

**Mme la ministre de l'outre-mer.** Tout le monde admet que, pour y parvenir, la seule voie possible est la voie législative, l'adoption d'une loi organique, la dissolution n'étant pas à retenir, dans la mesure où elle conduirait indubitablement à une impasse et où la décision serait vraisemblablement annulée par le Conseil d'État.

Tout le monde étant d'accord sur l'essentiel, restent à régler les problèmes du calendrier de ces élections générales. Mais cela ne me semble pas insurmontable.

Aujourd'hui, le temps presse pour finaliser le texte de la loi organique. Il appartient à M. Temaru et à lui seul, s'il

souhaite toujours que cette loi organique soit adoptée et promulguée avant le 13 février prochain, date prévue pour les élections partielles, de tenir ses engagements et de débloquent la situation sur place. Il est indispensable qu'il respecte la décision du Conseil d'État en faisant libérer tous les locaux occupés illégalement, comme il s'y est engagé par écrit le 27 novembre dernier.

Il faut que M. Temaru tienne ses engagements et je souhaite que cette libération intervienne rapidement. Ayant compris que le bâtiment de la présidence de la Polynésie française était hautement symbolique, j'ai accepté sa proposition de le faire " neutraliser " par l'État, personne ne devant l'occuper une fois qu'il sera évacué. M. Flosse a accepté de ne plus s'y réinstaller.

Si chacun y met du sien, nous réussirons à rétablir un climat serein sur place. En tout cas, en ce qui me concerne, je reste tout à fait disponible pour reprendre les discussions, qui ne sont pas rompues mais simplement suspendues. Je rappelle que mon rôle est de favoriser un consensus entre les partenaires polynésiens, et en aucune façon d'imposer une solution. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1710

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 2004